

Chapitre 87 - Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires

1) Le présent chapitre ne comprend pas les véhicules conçus pour circuler uniquement sur rails.

2) On entend par tracteurs, au sens du présent chapitre, les véhicules moteurs essentiellement conçus pour tirer ou pousser d'autres engins, véhicules ou charges, même s'ils comportent certains aménagements accessoires permettant le transport, en corrélation avec leur usage principal, d'outils, de semences, d'engrais, etc.

Les engins et organes de travail conçus pour équiper les tracteurs du 87.01 en tant que matériel interchangeable suivent leur régime propre, même s'ils sont présentés avec le tracteur, qu'ils soient montés ou non sur celui-ci.

3) Les châssis de voitures automobiles comportant une cabine entrent dans les n°87.02 à 87.04 et non dans le n°87.06.

4) Le n°87.12 comprend toutes les bicyclettes pour enfants. Les autres cycles pour enfants relèvent du n°95.03.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
870110.00.000	Motoculteurs	NMB	10	18	2		2
870120.10.000	Tracteurs routiers pour semi-remorques d'une cylindrée de moins de 4500 cm ³	NMB	10	18	2		2
870120.20.000	Tracteurs routiers pour semi-remorques d'une cylindrée de 4500 cm ³ ou plus	NMB	10	18	2		2
870130.10.000	Tracteurs à chenilles de 4000 kg ou moins	NMB	10	18	2		2
870130.20.000	Tracteurs à chenilles de plus de 4000 kg	NMB	10	18	2		2
870190.11.000	Tracteurs agricoles à roues à moteur à explosion ou à combustion interne	NMB	0	0	2		2
870190.12.000	Tracteurs à roues aut. que agric. mot. explo d'une cylindrée de moins de 4500 cm ³	NMB	0	0	2		2
870190.13.000	Tracteurs à r. aut. que agric. mot. explo cylindrée de 4500 cm ³ ou plus	NMB	10	18	2		2
870190.20.000	Tracteurs à moteurs électrique	NMB	10	18	2		2
870210.10.000	Véhicule pour le transport de dix personnes ou plus, à un essieu moteur, diesel	NMB	10	18	2		2
870210.20.000	Véhicule pour le transport de dix pers ou plus, à plus d'un essieu	NMB	20	18	2		2
870210.90.000	Véhicule pour le transport de dix personnes ou plus, à deux essieux moteur, diesel	NMB	30	18	2		2
870290.10.000	Véhicules pour le transport de dix personnes ou plus, à un essieu moteur, essence.	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
870290.20.000	Véhicules automobile pour le transport de 10 pers ou + à un essieu moteur, essence, en occas	NMB	30	18	2		2
870310.00.000	Véhicules special pour deplacement sur neige, terrain golf, véhicules simila	NMB	30	18	2		2
870321.10.000	Véhicules à essence, cylindrée <=1000 cm3 à un essieu moteur.	NMB	30	18	2		2
870321.90.000	Véhicules à essence, cylindrée <=1000 cm3 deux essieux moteur	NMB	30	18	2		2
870322.10.000	Véhicules à essence, cylindrée >1000 cm3 & <=1500 cm3, à un essieu moteur	NMB	30	18	2		2
870322.90.000	Véhicules à essence, cylindrée >1500 cm3 & <=3000 cm3 à deux essieux moteur	NMB	30	18	2		2
870323.10.000	Véhicules à essence, cylindrée >1500 cm3 et <=2000 cm3, à un essieu moteur	NMB	30	18	2		2
870323.90.000	Véhicules à essence, cylindrée > à 1500 cm3 & <=3000 cm3, à 2 essieux moteur	NMB	30	18	2		2
870324.10.000	Véhicules à essence, cylindrée >3000 cm3, à un essieu moteur	NMB	30	18	2	0	2
870324.90.000	Véhicules à essence, cylindrée >3000 cm3 deux essieux moteur	NMB	30	18	2		2
870331.10.000	Véhicules diesel ou semi-diesel, cylindrée <1500 cm3 à un essieu moteur	NMB	30	18	2		2
870331.90.000	Véhicules diesel ou semi-diesel, cylindrée <1500 cm3 à deux essieux moteur	NMB	30	18	2		2
870332.10.000	Autres véhicules diesels cylindrés >1500 cm3 mais <=2000 cm3 à un essieu moteur	NMB	30	18	2		2
870332.90.000	Véhicules diesel ou semi-diesel, cylindrée >1500 cm3 mais <=2500 cm3 à deux essieux mot.	NMB	30	18	2		2
870333.10.000	Véhicules diesel ou semi-diesel, cylindrée >2500 cm3 à un essieu moteur	NMB	30	18	2		2
870333.90.000	Véhicules diesel ou semi-diesel, cylindrée >2500 cm3 à deux essieux moteur	NMB	30	18	2		2
870410.00.000	Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier	NMB	10	18	2		2
870421.00.000	Véhicules utilitaires diesel d'1 pds total en charge maximal <= 5 tonnes	NMB	20	18	2		2
870422.00.000	Véhicules utilitaires diesel pds en charge maximal >5 tonnes et <=20 tonnes	NMB	20	18	2		2
870423.00.000	Véhicules utilitaires diesel d'1 poids en charge maximal > 20t	NMB	10	18	2		2
870431.00.000	Véhicules utilitaires essence d'1 poids en charge maximal <= 5tonnes	NMB	20	18	2		2
870432.00.000	Véhicules utilitaires essence d'un poids en charge maximal > 5tonnes	NMB	20	18	2		2
870490.00.000	Véhicules utilitaires du 8704 autres que 870410 à 870432, diesel ou essence	NMB	10	18	2		2
870510.00.000	Camions-grues	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
870520.00.000	Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	NMB	10	18	2		2
870530.00.000	Voiture de lutte contre l'incendie	NMB	10	18	2		2
870540.00.000	Camions-betonnières	NMB	10	18	2		2
870590.00.000	Véhicules automobiles à usages spéciaux autres que du 870510 à 870540	NMB	10	18	2		2
870600.10.000	Chassis des véhicules auto des 8701 à 8705.quip.s de leur moteur, à un essieu moteur	NMB	20	18	2		2
870600.90.000	chassis des véhicules auto des 8701 à 8705.quip.s de leur moteur, à deux essieux moteu	NMB	20	18	2		2
870710.00.000	Carrosseries des véhicules automobiles du n°8703 y.c. les cabines	NMB	20	18	2		2
870790.00.000	Carrosseries et cabines des véhicules des n°8701, 8702, 8704, 8705.	NMB	20	18	2		2
870810.00.000	Pare-chocs et leurs parties des véhicules auto des n°8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870821.00.000	Ceintures de sécurité des véhicules auto des n°8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870829.00.000	Parties et accessoires de carrosseries automobiles du n°8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870830.00.000	Freins et servo-freins et leurs parties des véhicules des n°87.01 à 87.05 ndnca	NMB	20	18	2		2
870840.00.000	Boîtes de vitesse des véhicules des n°8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870840.00.000	Boîtes de vitesse et leurs parties des véhicules des n°87.01 à 87.05	NMB	20	18	2		2
870850.00.000	Ponts avec différentiel, mm pourvu d'autr organe de transmissi, et esieux porteurs, partie	NMB	20	18	2		2
870850.00.000	Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission	NMB	20	18	2		2
870870.00.000	Roues, leurs parties et accessoires des véhicules du 8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870880.00.000	Système de suspension et leur partie (y.c amortisseur de suspensi) de vehic du 8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870880.00.000	Amortisseurs de suspension des véhicules du 8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870891.00.000	Radiateurs et leurs parties des véhicules automobiles des n°87.01 à 87.05	NMB	20	18	2		2
870891.00.000	Radiateurs des véhicules automobiles des n°87.01 à 87.05	NMB	20	18	2		2
870892.00.000	Silencieux et tuyaux d'échappement des véhicules du n°8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870892.00.000	Silencieux et tuyaux d'échappement et leurs parties des véhicules du n°8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870893.00.000	Embrayages et leurs parties des véhicules du 8701 à 8705	NMB	20	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
870894.00.000	Volants, colonnes et boîtiers de direction des véhicules du 8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870894.00.000	Volants, colonnes et boîtiers de direction, leurs parties des véhicules du 8701 à 8705	NMB	20	18	2		2
870895.00.000	Coussins gonflables de sécurité avec airbag, leur partie de vehic des n°87.01 à 87.05	NMB	20	18	2		2
870899.00.000	Parties, pieces detachees des véhicules du 8701 à 8705 non repris dans 8708	NMB	20	18	2		2
870911.00.000	Chariots-tracteurs electriques des types utilises dans les gares, aeroport	NMB	10	18	2		2
870919.00.000	Chariots-tracteurs non electrique des types utilises ds les gares, aeroport	NMB	10	18	2		2
870990.00.000	Parties des chariots automobiles du n°87.09	KGM	10	18	2		2
871000.00.000	Chars et automobiles blindes de combat, armes ou non et leurs parties	NMB	10	18	2		2
871110.00.000	Motocycles essence d'1 cylindree <= 50 cm3	NMB	30	18	2		2
871120.00.000	Motocycles essence d'1 cylindree > 50 cm3 et <= 250 cm3	NMB	30	18	2		2
871130.00.000	Motocycles essence d'1 cylindree > 250 cm3 et <= 500 cm3	NMB	30	18	2		2
871140.00.000	Motocycles essence d'1 cylindree >500 cm3 et <= 800 cm3	NMB	30	18	2		2
871150.00.000	Motocycles essence d'1 cylindree > 800 cm3	NMB	30	18	2		2
871190.00.000	Motocycles d'1 energie autres que l'essence	NMB	30	18	2		2
871200.00.000	Bicyclettes et autres cycles (y.c. les triporteurs) sans moteur	NMB	30	18	2		2
871310.00.000	Fauteuils roulants, véhicules pour invalides sans mecanisme de propulsion	NMB	05		2		2
871390.00.000	Fauteuils roulants et véhicules pour invalides auto propulses	NMB	05		2		2
871410.00.000	Parties et accessoires de motocycles y.c. les cyclomoteurs	NMB	20	18	2		2
871420.00.000	Parties et accessoires de fauteuils roulants... pour invalides	NMB	05		2		2
871491.00.000	Cadres, fourches et leurs parties des véhicules des n°8711 à 8713	NMB	20	18	2		2
871492.00.000	Jantes et rayons des véhicules des n°8711 à 8713	NMB	20	18	2		2
871493.00.000	Moyeux (autres que ceux à freins) et pignons de roues libres des 8711 à 8713	NMB	20	18	2		2
871494.00.000	Freins y.c. moyeux à freins et parties, des véhicules des n°8711 à 8713	NMB	20	18	2		2
871495.00.000	Selles pour véhicules des n°8711 à 8713 autres que les selles de motocyc.	NMB	20	18	2		2
871496.00.000	Pedales et pedaliers et leurs parties des véhicules des n°8711 à 8713	NMB	20	18	2		2
871499.00.000	Parties et accessoires, des véhicules des n°8711 à 8713 non repris ds 8714	NMB	20	18	2		2
871500.00.000	Landaus, poussettes et similaires pr.le transp.des enfants et leurs parties	NMB	30	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
871610.00.000	Remorques et semi-remorques pour habitation ou camping du type caravane	NMB	30	18	2		2
871620.00.000	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodechargeuses agricoles	NMB	0	0	2		2
871631.00.000	Remorques et semi-remorques citernes	NMB	20	18	2		2
871639.00.000	Remorques ou semi-remorques pour le trans.des mdises autres que 871610 à 31	NMB	20	18	2		2
871640.00.000	Remorques et semi-remorques autres que du 871610 à 871639	NMB	20	18	2		2
871680.10.000	Charrettes et tombereaux à usage agricole	NMB	0	0	2		2
871680.20.000	Brouettes	NMB	20	18	2		2
871680.90.000	Véhicules du 8716 autres que ceux du 871610. 87168020	NMB	20	18	2		2
871690.10.000	Parties de charrettes et tombereaux à usages agricoles	NMB	10	18	2		2
871690.90.000	Parties des véhicules du 8716 à l'exlcusionde celles du 87169010	NMB	10	18	2		2